

LA RESPONSABILITE DU DIRIGEANT ET LES SANCTIONS ENCOURUES



Public concerné

Tout public juridique

Prérequis

Aucun

Niveau de la formation

Acquisition des fondamentaux



Durée

4 heures



Lieu

Visio conférence*



Prix

245 € HT / 294€ TTC

25% remise Jeune Avocat



Intervenant

Bernard Messias

Magistrat, ancien Président de la Cour d'Appel d'Aix en Provence

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez en mesure de :

- Acquérir les notions fondamentales de la responsabilité du dirigeant dans la gestion des entreprises en difficulté.
- Comprendre et analyser la faute de gestion, connaître et évaluer les sanctions personnelles, professionnelles, pécuniaires et pénales.

Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, alternance d'apports théoriques, et de cas pratiques, utilisation de l'outil de recherche Juri'Predis.

Contenu

- > Séquence 1 : La faute de gestion
- > Séquence 2 : Les sanctions personnelles ou professionnelles
- > Séquence 3 : Les sanctions pécuniaires : l'action en responsabilité pour insuffisance d'actif
- > Séquence 4 : Aperçu sur les sanctions pénales

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.

La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.

*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet



LA RESPONSABILITE DU DIRIGEANT ET LES SANCTIONS ENCOURUES

Inscription

Inscription effective après :

- validation des prérequis
- réception de la convention signée
- paiement du prix de la formation

Inscription requise 5 jours ouvrés avant formation.

Support pédagogique

- Powerpoint
- Support d'environ 100 pages avec toutes les références remis aux participants

Contrôle des connaissances et évaluation des acquis

- Questions
- Echanges en cours de formation
- QCM en fin de formation

Attestation de fin de formation

Après contrôle de présence et émargement, le participant recevra :

- Attestation de fin de formation
- Attestation FIF-PL (le cas échéant)

Organisme de formation certifié Qualiopi

- Gage de confiance et qualité
- prise en charge possible (FIF-PL/OPCO)

Annulation

- 5 jours ouvrés avant formation
- à défaut, toutes sommes versées restent dues



Intervenant

Bernard Messias

Magistrat, ancien Président de la Cour d'Appel d'Aix en Provence

Ancien président de chambre de la cour d'Appel d'Aix-en-Provence (chambre commerciale, procédure collectives), Monsieur Bernard MESSIAS est le président de chambre de cour d'appel honoraire.

Il intervient également à l'Université Cote d'Azur dans la matière « Prévention des risques et de leurs conséquences au sein des entreprises commerciales ».

Déroulé de la formation

5 mn Accueil des participants par le référent pédagogique (Juri'Learn)

Présentation de la formation et du formateur

5 mn Prise de parole du formateur, début de la formation.

"Tour de table" des participants, interrogation sur les attentes et besoins.

1h Séquence 1 : La faute de gestion

5 mn Pause

50mn Séquence 2 : Les sanctions personnelles ou professionnelles

5 mn Pause

50mn Séquence 3 : Les sanctions pécuniaires : l'action en responsabilité pour insuffisance d'actif

5 mn Pause

50mn Séquence 4 : Aperçu sur les sanctions pénales

5 mn "Tour de table" des participants pour évaluer la satisfaction
Clôture de la formation

Durée totale de la formation : 4H

